

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN**

N° 26

**Transports collectifs
Convention pour passage de deux lignes de bus
sur la propriété du centre commercial de Kerdrézec à Quimper**

Le conseil communautaire du 9 mars 2017 a décidé de retenir Keolis comme délégataire du réseau de transports collectifs de Quimper Bretagne Occidentale pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2023. La convention de délégation de service public prévoit la mise en œuvre d'un réseau restructuré pour juillet 2018 qui nécessite une convention de passage sur la propriété KI n°58 appartenant au syndicat des copropriétaires du centre commercial de Kerdrézec afin de permettre le passage des lignes Connexity et L2 dans le sens Nord/Sud.

La convention de délégation de service public (DSP) prévoit la mise en œuvre d'une offre de transport collectif restructurée à partir de juillet 2018 pour permettre de dynamiser l'usage du réseau, prendre en compte les extensions urbaines et l'évolution du ressort territorial, mieux répondre aux besoins.

Sur la partie urbaine du réseau

L'offre optimisée tant sur les territoires traversés que sur le tracé des lignes et le matériel employé, se décompose comme suit :

- dix lignes urbaines en bus urbain, midibus et Bus/car de type Lowentry :
 - Fréquence 12 min (IlliQo A et B) ;
 - Fréquence 30 min (L1, L2 et L3) ;
 - Fréquence 30/60 min (L4, L5 et L8) ;

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

- Fréquence 60 min (L6 et L7).
- une ligne « Connexity » en bus urbain de fréquence 30 min (boucle inter-quartiers Sud et Ouest sans passage par le centre-ville) ;
- une navette gratuite en Centre-ville en minibus électrique de fréquence 20 min ;
- des services de matin QUB MAT et soirées QUB NOZ (effectif depuis septembre 2017) ;
- des services du samedi matin existants et du dimanche gratuits à compter de septembre 2018.

Concernant les lignes Connexity et L2 (Fréquence 30 min)

Le nouveau fonctionnement du réseau intègre un passage sur la parcelle KI n°58 appartenant au syndicat de copropriétaires du centre commercial de Kerdrézec dans le sens Nord / Sud pour des raisons de lisibilité et de qualité de desserte des pôles générateurs.

En conséquence, Quimper Bretagne Occidentale propose d'instaurer une convention de passage sur la parcelle KI n°58, restant propriété du syndicat de copropriétaires, pour permettre aux bus des lignes Connexity et L2 d'emprunter dans un sens la voie de droite longeant la station services et le parking afin d'assurer une continuité du nouveau réseau de transport, une meilleure desserte du centre commercial et une meilleure accessibilité pour les usagers.

L'instauration de cette convention de passage est consentie à titre gratuit.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer la convention d'occupation pour le passage de lignes de bus sur la propriété du centre commercial de Kerdrézec à Quimper.